

Le déploiement du cédez-le-passage cycliste au feu dans la Métropole de Lyon

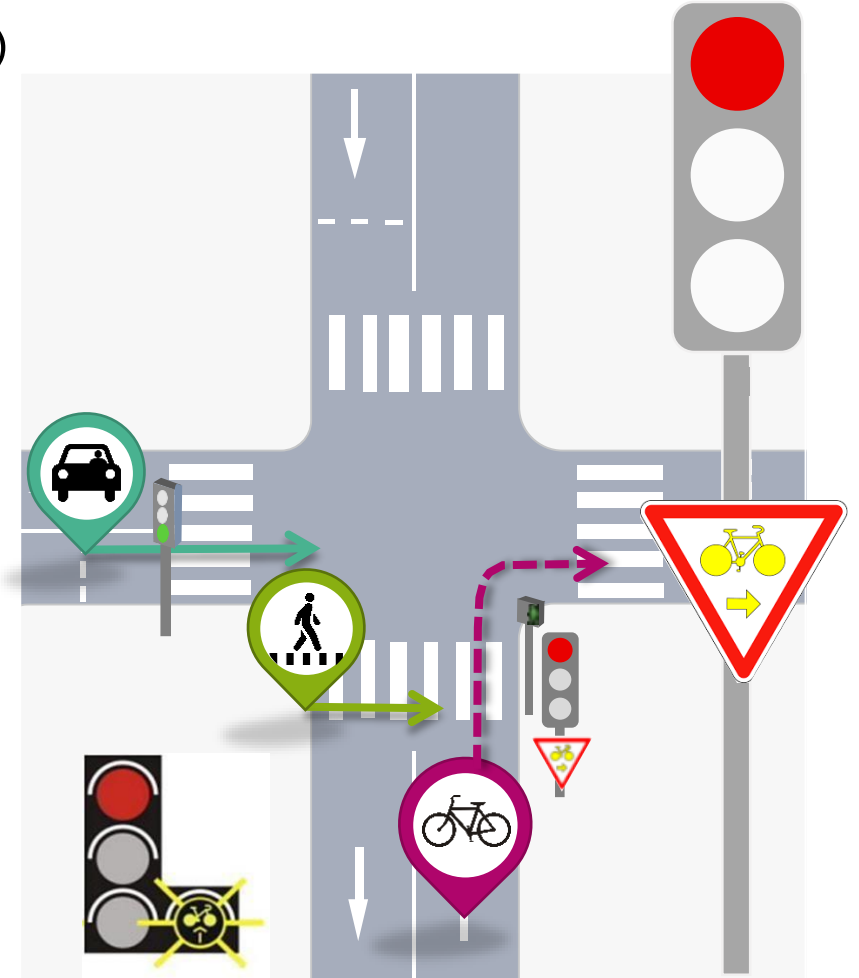
Généralisation et évaluation

Florian BONET - EGIS

Elodie TROUCHE - Métropole de Lyon

Le cédez-le-passage cycliste au feu

- Signalisation située sur les **feux** (tricolores ou non)
- Autorise le cycliste à franchir le **feu rouge** :
 - pour aller dans la ou les **direction(s) indiquée(s)**
 - à condition de **céder le passage** aux autres usagers bénéficiant du **feu vert** et notamment aux **piétons**
- Fluidifie la circulation des cyclistes (attractivité)
- Offre une meilleure sécurité : permet d'éviter les accroches avec les véhicules en mouvement tournant



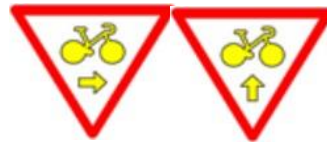
Historique du signal statique « M12 »

Novembre 2010 :

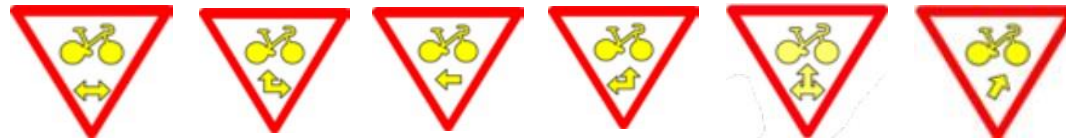
introduction du tout droit et du tourne à droite dans le code de la route par décret

Janvier 2012 :

arrêté créant la signalisation nécessaire



2015 : décret et arrêté autorisant de nouveaux mouvements, sans restriction sur leur nature ou sur leur nombre, et plus uniquement sur les feux tricolores



Grand Lyon : Une doctrine de généralisation validée politiquement

NIVEAU 1

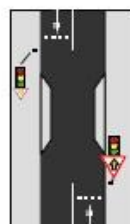
Mouvements directs vers un aménagement cyclable ou une zone à circulation apaisée



Feu passage piétons ou lors de phase piétons intégrale



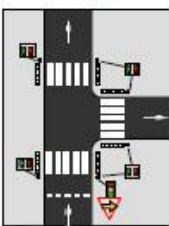
Carrefour en T flux venant de gauche



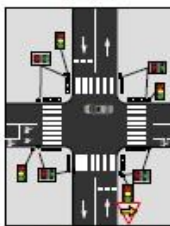
Alternat



Entrée d'aire piétonne bornée (pour les sorties d'aires piétonnes voisines)



Lors de phase piétons intégrale



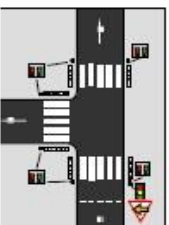
Vers un aménagement cyclable (bande, piste, voie verte, couloir mixte bus-vélo), une aire piétonne ou une place



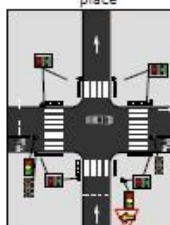
Vers ou dans une zone de rencontre



Vers ou dans une zone 30 (y compris avec un double sens cyclable en picto fléché)



Lors de phase piétons intégrale



Vers un aménagement cyclable obligatoire et directement accessible (sans traversée de voie automobile sécante), une aire piétonne ou une place, si la rue d'où l'on vient est en sens unique

Mouvements ne posant pas de problème, déjà largement déployés dans certaines communes du Grand Lyon

NIVEAU 2

Mouvements nécessitant de céder le passage à un flux unique



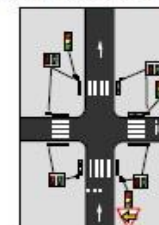
Tout droit dans un carrefour (en X ou en T) avec voie sécante en zone 30 et à sens unique



Carrefour en T avec voies sécantes à double sens



Tourne à droite dans un carrefour en X ou en T) en zone 50, avec une bonne visibilité, et une réserve de capacité



Vers ou dans une zone 30 à sens unique depuis une rue à sens unique

Carrefours à étudier au cas par cas suivant, la visibilité, les phases de feu, et soumis à validation avec les communes

Evaluation en partenariat avec le Cerema

- **Objectifs :**

- Établir des consensus techniques entre les acteurs (basés sur des données objectives)
- Consolider la doctrine locale et nationale

- **10 carrefours à feux** – dont 4 en interface avec le tramway – correspondant à des configurations type

- **Critères d'évaluation :**

- Interview : les signaux sont-ils compris ?
- Observation : quel comportement engendrent-ils ?

- **3 temporalités :**

- Avant implantation
- A court terme
- Après 6 mois

Ligne forte de trolleybus C3

Le « vert gratuit » en faveur
des bus et cyclistes →

Feux vélos R19 ↪

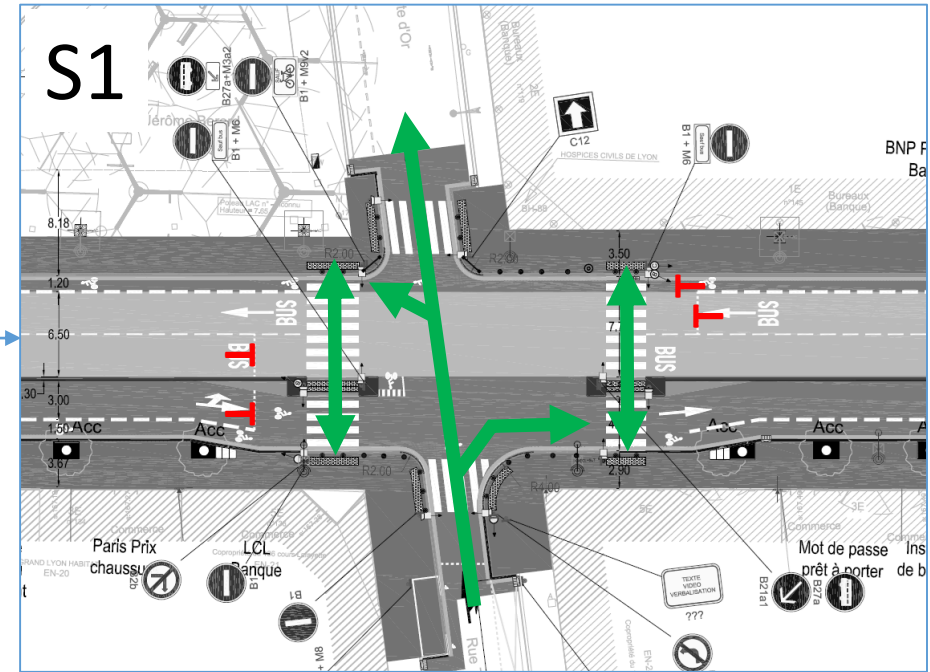
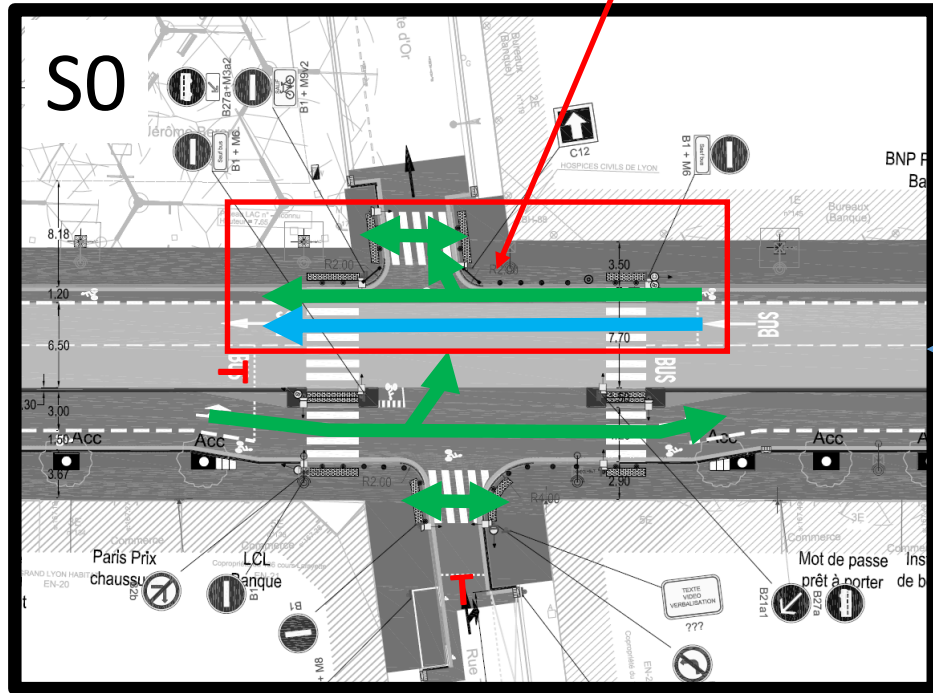


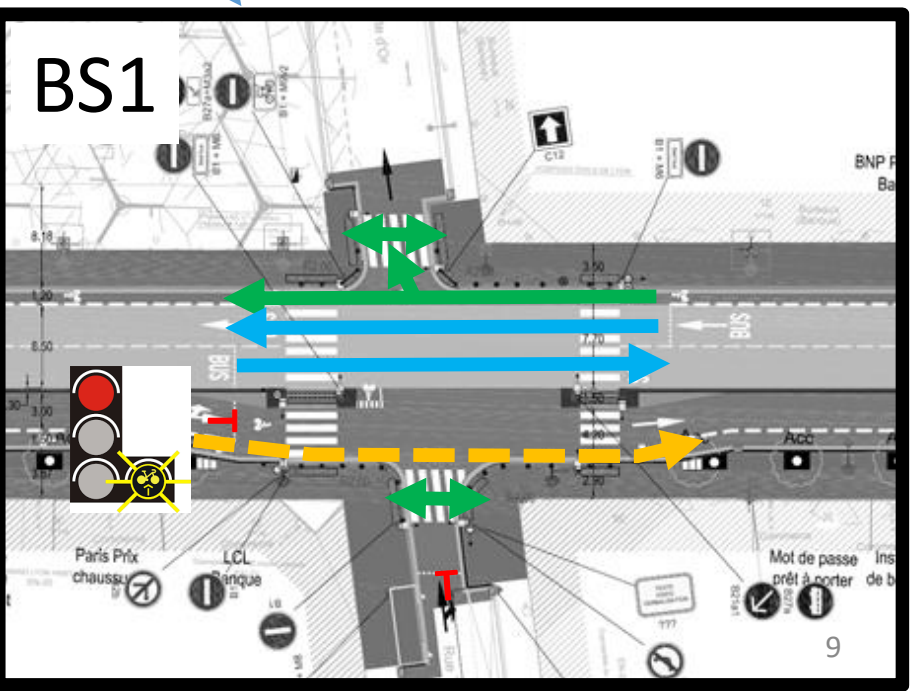
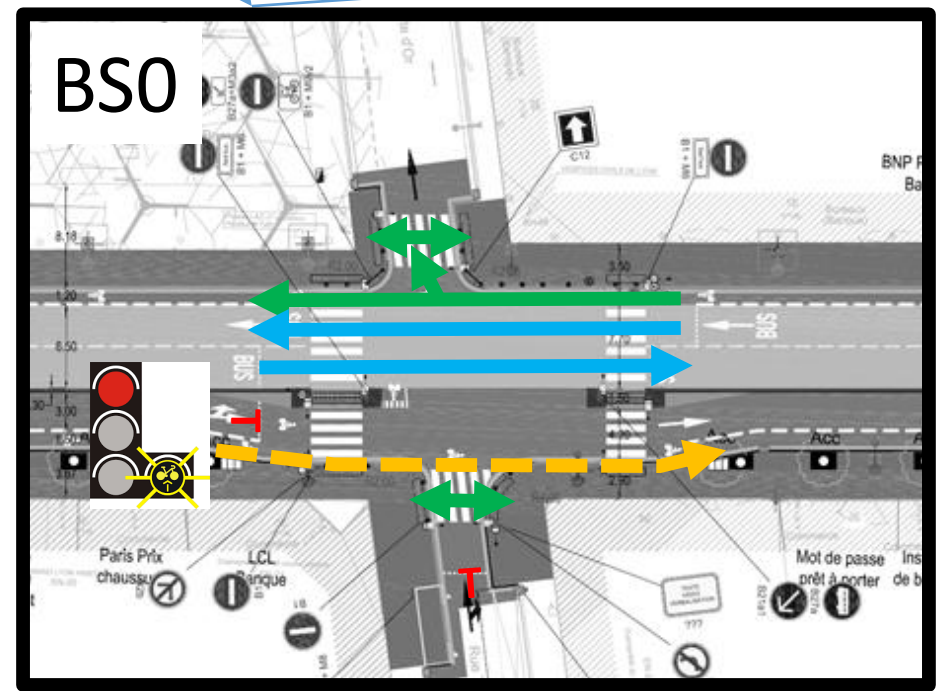
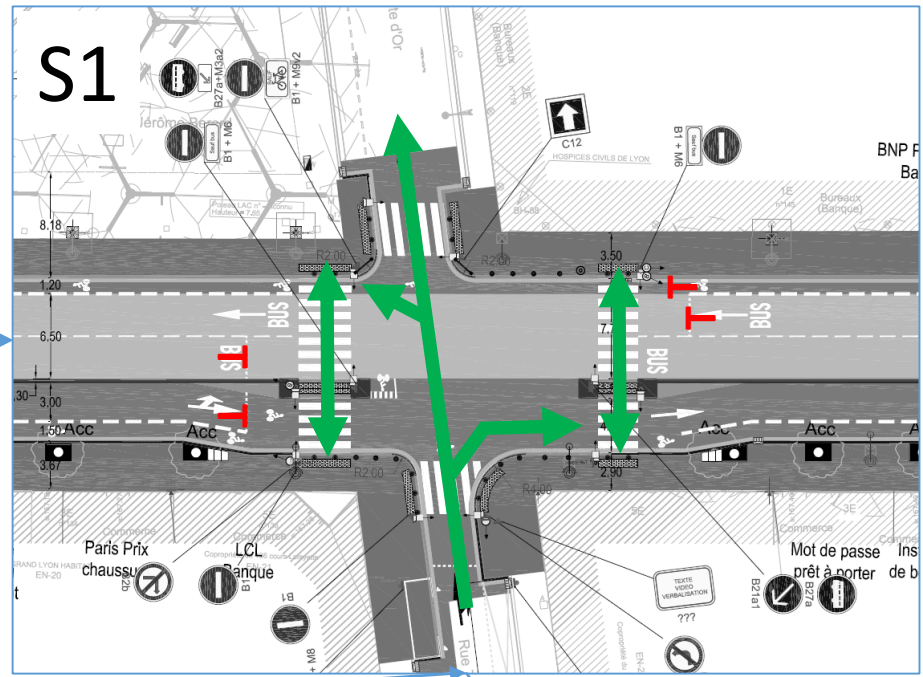
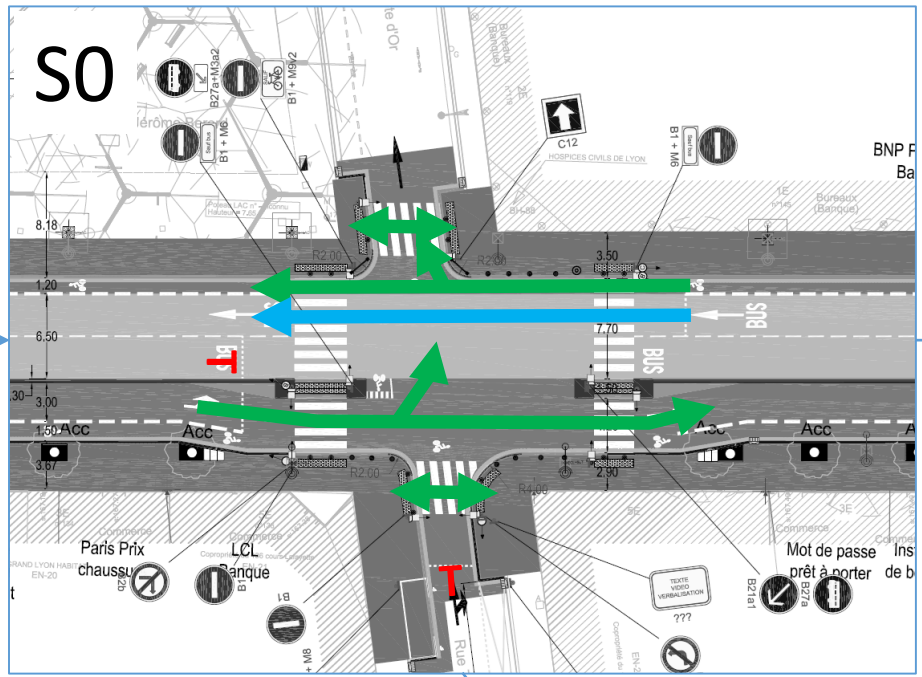
Ligne forte de trolleybus C3

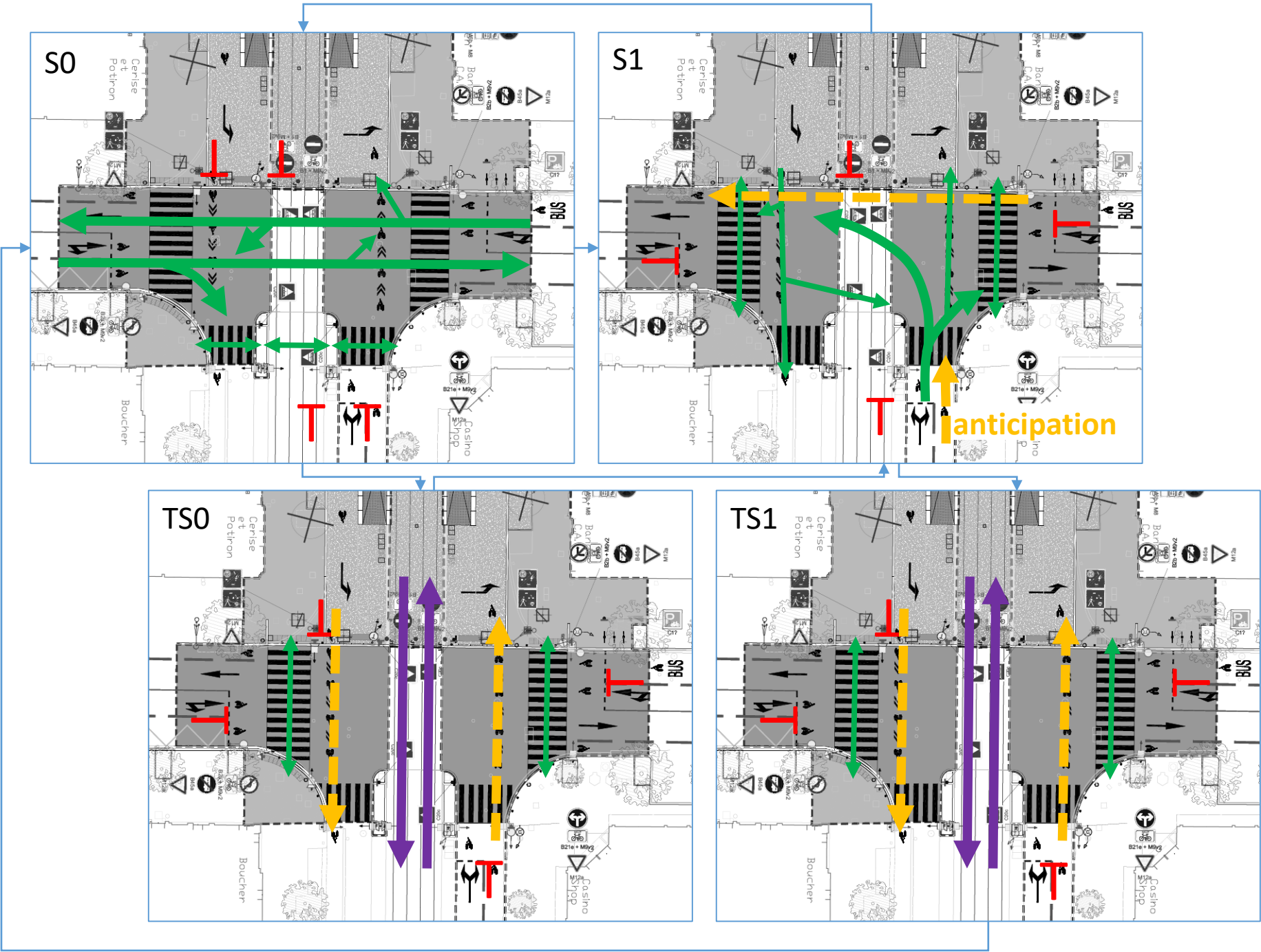
Objectifs :

- Réalisation d'un double site propre pour fortement améliorer le niveau de service des trolleybus
- Recherche d'un haut niveau de service pour les vélos, pour les inciter à utiliser les aménagements dédiés

Le « vert gratuit » en faveur des bus et cyclistes







Merci pour votre attention

Florian BONET - EGIS

Ingénieur systèmes

Mobile : 06 29 79 88 89

Fixe : 04 37 72 48 03

Florian.bonet@egis.fr

Elodie TROUCHE – Métropole de Lyon

Chargée d'opérations vélo

Mobile : 06 20 53 18 83

Fixe : 04 26 83 92 14

etrouche@grandlyon.com